



DIRECTIVE INONDATION



Territoire à risques importants d'inondation de Châtelleraut-Poitiers & Stratégie locale de gestion des risques d'inondation sur les bassins de la Vienne et du Clain

*Conférence des acteurs
24/06/2019*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale des Territoires
de la Vienne

Ordre du jour

1. La directive inondation (DI)
2. Bilan du 1er cycle de la DI
3. 2ème cycle de la DI : ce qui change
 - 3.1 Le TRI de Châtelleraut-Poitiers
 - 3.2 La stratégie locale (SLGRI) Vienne-Clain

→ points soumis à **validation** de l'assemblée :



le périmètre



la structure porteuse

Ordre du jour

1. La directive inondation (DI)
2. Bilan du 1er cycle de la DI
3. 2ème cycle de la DI : ce qui change
 - 3.1 Le TRI de Châtelleraut-Poitiers
 - 3.2 La stratégie locale (SLGRI) Vienne-Clain



La Directive Inondation (2007)

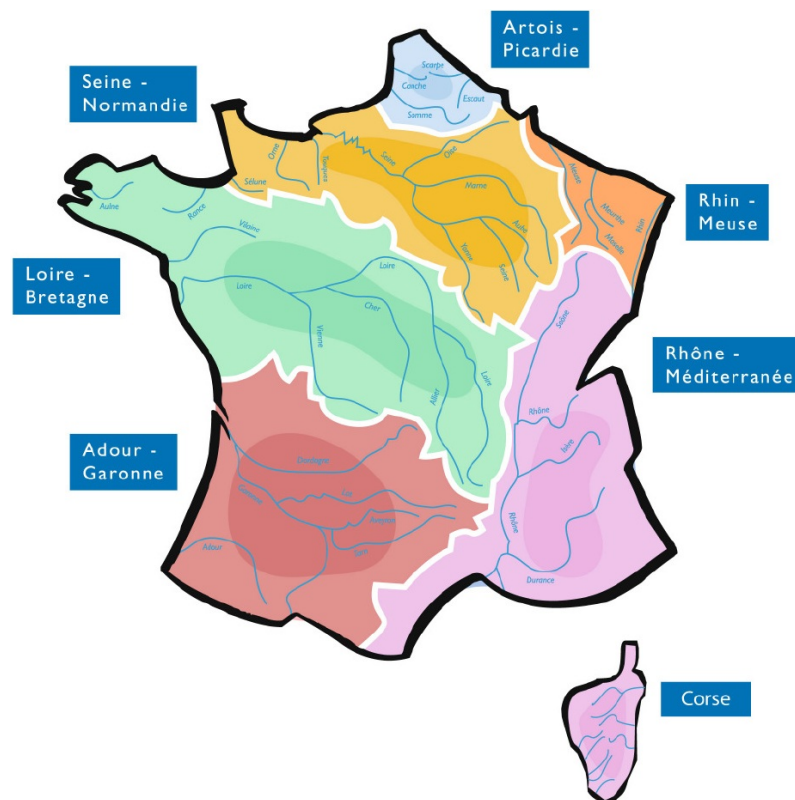
n°2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation

➔ Les inondations en Europe depuis 1998 :

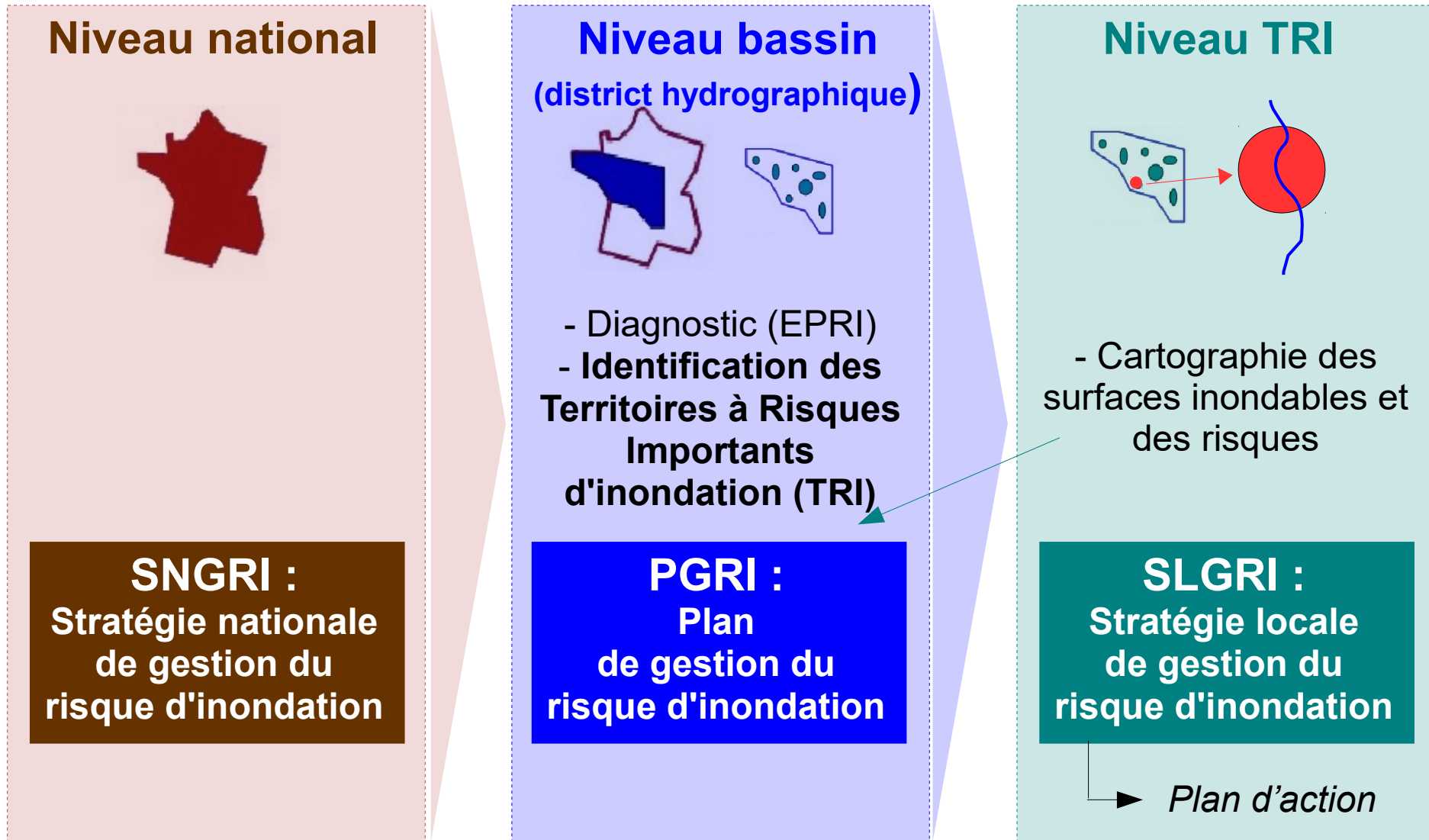
- ❑ plus de 700 morts
- ❑ > 25 milliards d'euros de pertes économiques

➔ Grandes lignes de la DI :

- ❑ Finalité : réduire les conséquences négatives des inondations
- ❑ Consigne : définir un cadre pour évaluer et déterminer les mesures de gestion du risque
- ❑ Échelle : grands bassins hydrographiques



3 échelles de mise en œuvre de la DI



➔ Révision par cycle de 6 ans

Ordre du jour

1. La directive inondation (DI)
- 2. Bilan du 1er cycle de la DI**
3. 2ème cycle de la DI : ce qui change
 - 3.1 Le TRI de Châtelleraut-Poitiers
 - 3.2 La stratégie locale (SLGRI) Vienne-Clain



La SNGRI

→ Approuvée le 7 octobre 2014

→ 3 objectifs prioritaires :



Augmenter la sécurité des populations



Réduire le coût des dommages



Raccourcir les délais de retour à la normale

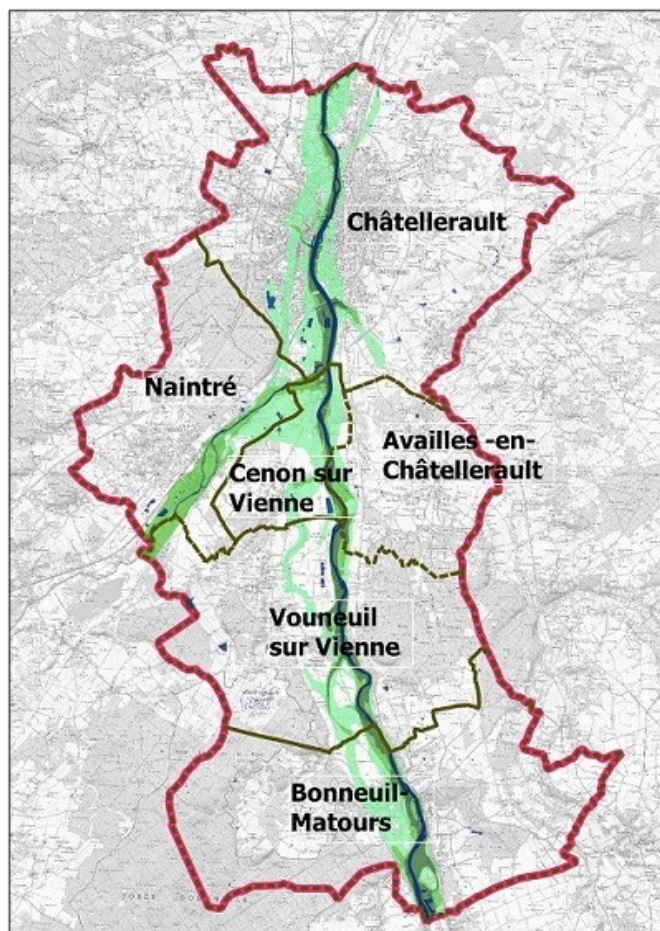


Le PGRI Loire-Bretagne 2016-2021

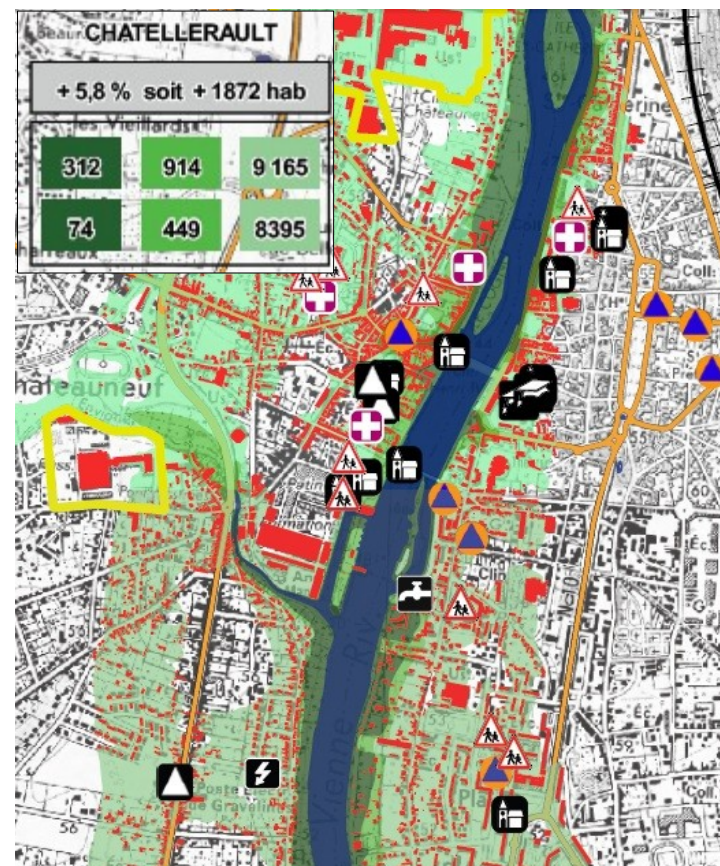
- document de cadrage à l'échelle du bassin, arrêté le 23/11/2015
- portée juridique : les programmes et décisions administratives prises dans le domaine de l'eau (SAGE), les schémas régionaux d'aménagement, les PPRi et les documents locaux de planification (SCOT, PLU, cartes communales) doivent être **compatibles avec le PGRI**
- **6 objectifs** stratégiques :
 - 1/ Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et submersions marines
 - 2/ Planifier l'organisation du territoire en tenant compte du risque
 - 3/ Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable
 - 4/ Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale
 - 5/ Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation
 - 6/ Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale

Bilan du 1^{er} cycle de la DI dans la Vienne

→ Le TRI de Châtelleraut sur 6 communes, arrêté en novembre 2012



→ Des cartes d'inondation (3 scénarios : événement fréquent, moyen et extrême) et de risque arrêtées en mars 2014



Bilan du 1^{er} cycle de la DI dans la Vienne

➔ 1 stratégie locale SLGRI sur 11 communes, arrêtée en juillet 2016



5 objectifs
17 dispositions



➔ 1 plan d'action de prévention des inondations PAPI Vienne aval 2018-2020 signé en mars 2018



20 actions
1,125 M€

Ordre du jour

1. La directive inondation (DI)
2. Bilan du 1er cycle de la DI
3. 2ème cycle de la DI : ce qui change
 - 3.1 Le TRI de Châtelleraut-Poitiers
 - 3.2 La stratégie locale (SLGRI) Vienne-Clain

2nd cycle de la DI dans la Vienne : ce qui va changer

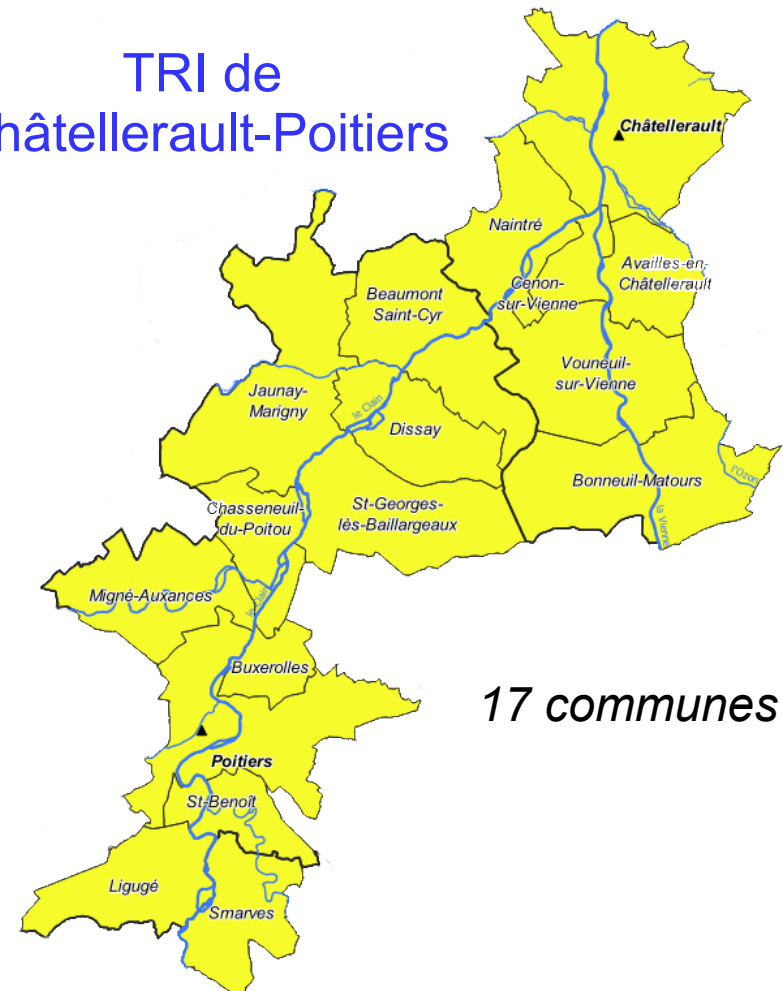
➔ Extension du Territoire à Risques Importants d'inondation (TRI) de Châtellerault au secteur de Poitiers (arrêté du 22 octobre 2018)

TRI de
Châtellerault



6 communes

TRI de
Châtellerault-Poitiers



17 communes

Définitions

- ➔ TRI = Territoire à Risques Importants d'inondation
- ➔ TRI = zone dans laquelle la concentration d'enjeux en zone potentiellement inondable est la plus importante
- ➔ Zones inondables = débordements du Clain et de la Vienne
- ➔ Enjeux = personnes, emplois, biens, bâtiments, établissements sensibles, activités polluantes, dangereuses, zones d'activités, réseaux...

Conséquences d'un classement TRI

- ➔ Approfondissement de la connaissance du risque (cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation)

- ➔ Le classement TRI justifie une action volontariste et à court terme via la mise en place obligatoire d'une stratégie locale :
 - agir là où les enjeux sont les plus menacés
 - agir là où il y a le plus à gagner en matière de réduction des dommages liés aux inondations

La cartographie des TRI

- ➔ Exigence de la Directive : 5 cartes différentes fournies
 - Une carte par scénario : 3 niveaux d'inondation proposés
 - **fréquent** (période de retour 10-30 ans)
 - **moyen** (période de retour 100-300ans)
 - **extrême** (période de retour > 1000ans)
 - Une carte de synthèse des 3 scénarii d'inondation cités
 - Une carte de risques (croisement aléas-enjeux)

- ➔ Carte normalisée « Directive Inspire » au standard « Covadis » au format SIG

- ➔ Sémiologie nationale, échelle 1/25000, scan 25 IGN...

- ➔ Les utilisateurs visés des cartes produites sont les élus, les acteurs économiques et le grand public principalement

2nd cycle de la DI dans la Vienne : ce qui va changer

→ De nouvelles cartes d'inondation et de risques sur le TRI

TRI de Châtelleraut



TRI de
Châtelleraut-Poitiers

Vienne :

- 5,5 m à Châtelleraut (~1270 m³/s)
- 4,5 m à Chauvigny (~1050 m³/s)
- Clain : ~220 m³/s à Dissay (~1,8 m)

**Événement
fréquent**
~Q10

Vienne : IDEM

Clain : ~230 m³/s à Dissay,
nouvelle modélisation Cartino

Vienne : calé sur le PPRi (crue de 1913, 6,35 m à Châtelleraut)
Clain : calé sur l'AZI (crue de 1982)

**Événement
moyen**
~Q100

Vienne : IDEM

Clain : calé sur l'AZI et le PPRi (crue de 1982), **modèle Cartino au sud de Smarves**



Vienne : rupture du barrage de Vassivière calée sur le MNT LIDAR

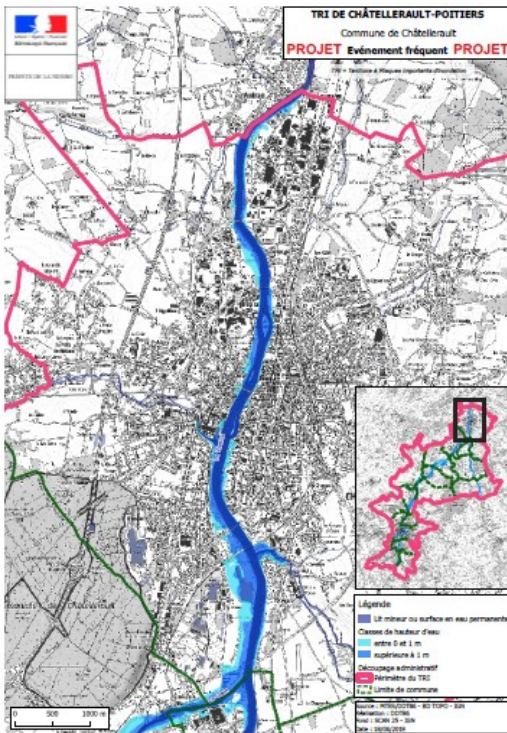
**Événement
extrême**
~Q1000

Vienne et Clain : **nouvelle modélisation Cartino**

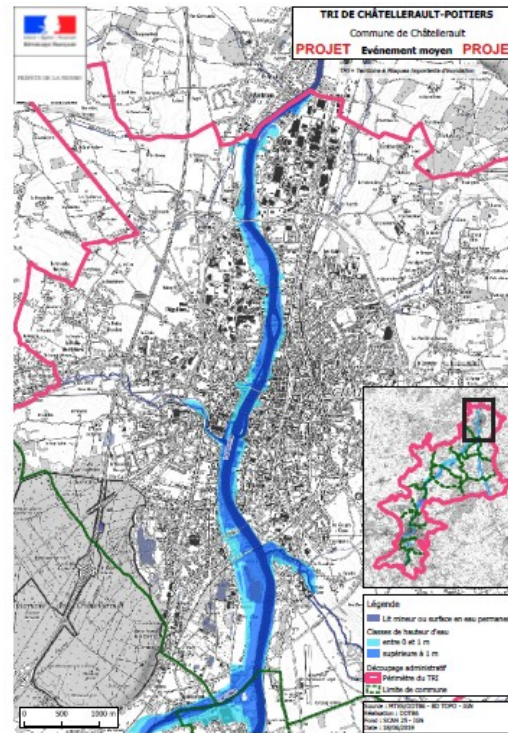
Présentation des cartes du TRI

➔ 3 cartes des surfaces inondables par classe de hauteur d'eau (1 par événement) :

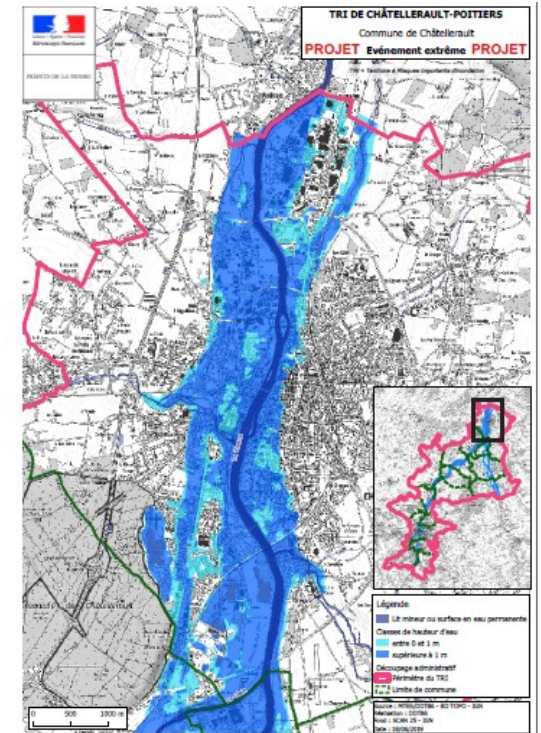
-  H_{eau} comprise entre 0 et 1 mètre par rapport au terrain naturel
-  $H_{eau} > 1$ mètre par rapport au terrain naturel (aléa fort)



Événement fréquent



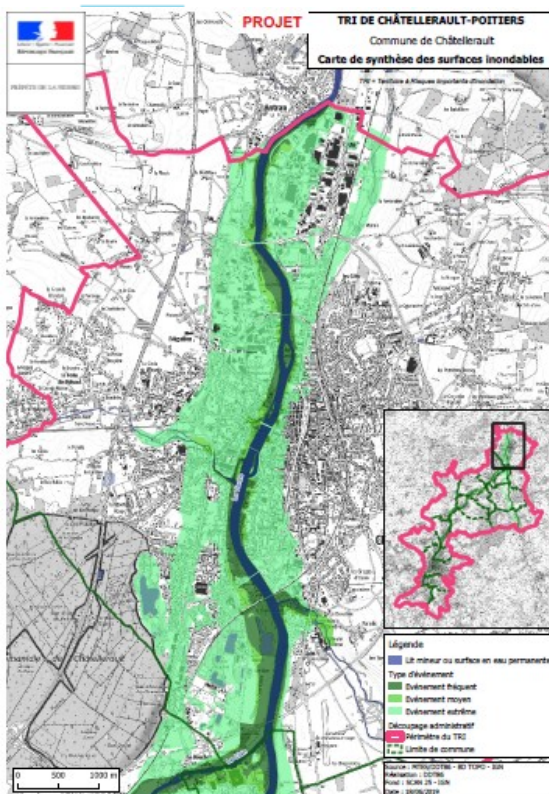
Événement moyen



Événement extrême

Présentation des cartes du TRI

➔ 1 carte de synthèse des inondations :



- Événement fréquent
- Événement moyen
- Événement extrême

➔ 1 carte des risques (en cours de réalisation par DDT-Cerema SO)




➔ 1 rapport de présentation de la cartographie du TRI (en cours)

Présentation des cartes du TRI

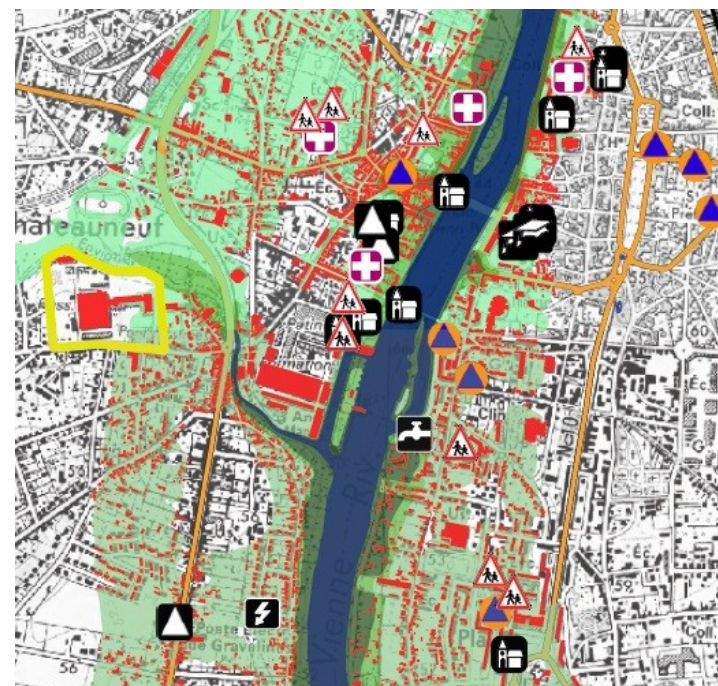
➔ les enjeux à faire figurer sur la carte des risques :

-  Bâti
-  Surface d'activité économique
-  Etablissement de soins
-  Etablissement d'enseignement
-  Camping
-  Aire d'accueil des gens du voyage
-  Etablissement utile à la gestion de crise
-  Autre établissement sensible
-  Enseignement secondaire et supérieur
-  Gare
-  Installation d'eau potable
-  Transformateur électrique
-  Etablissement pénitentiaire
-  Etablissement classé IPPC
-  Station d'épuration > 2 000 EH
-  Patrimoine Culturel

Réseaux

-  Autoroute, quasi autoroute
-  Route, liaison principale
-  Voie ferrée principale

CHATELLERAULT			Nom de la Commune
+ 5,8 % soit + 1872 hab			Population saisonnière / Population de la commune
312	914	9 165	Population permanente en zone inondable
74	449	8395	Nombre d'emplois en zone inondable
Evénement fréquent			Evénement moyen
Evénement extrême			



Population et emplois potentiellement impactés

	POPULATION			EMPLOIS		
	Fréquent	Moyen	Extrême	Fréquent	Moyen	Extrême
AVAILLES-EN-CHÂTELLERAULT	1	3	NC	2	10	NC
BEAUMONT SAINT-CYR	49	51	NC	2	2	NC
BONNEUIL MATOURS	221	461	NC	61	95	NC
BUXEROLLES	29	33	NC	2	2	NC
CENON SUR VIENNE	55	161	NC	7	32	NC
CHASSENEUIL-DU-POITOU	47	137	NC	24	26	NC
CHÂTELLERAULT	321	976	NC	76	794	NC
DISSAY	10	60	NC	7	12	NC
JAUNAY-MARIGNY	123	421	NC	12	219	NC
LIGUGE	90	174	NC	58	71	NC
MIGNE-AUXANCES	1	1	NC	0	0	NC
NAINTRE	335	488	NC	136	156	NC
POITIERS	1602	2527	NC	711	1007	NC
SAINT-BENOIT	55	141	NC	332	385	NC
SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX	3	3	NC	0	5	NC
SMARVES	36	88	NC	1	6	NC
VOUNEUIL-SUR-VIENNE	35	78	NC	5	7	NC
TOTAL	3014	5804	NC	1438	2830	NC

Cartes TRI : calendrier

- Association des parties prenantes de juin à septembre : les 17 communes, CAGC, GPCU, EPTB Vienne...
- Passage en commission inondation Plan Loire le 24/10/2019
- Passage en commission administrative de bassin en novembre ou décembre 2019
- Arrêt des cartes par le PCB avant le 21/12/2019, après avis des préfets de la région Nouvelle-Aquitaine et de la Vienne
- 1^{er} trimestre 2020 : porter à connaissance des cartes auprès de chaque collectivité concernée
- 1^{er} semestre 2020 : mise à disposition du public pendant 6 mois, pour observations
- Rapportage à la commission européenne avant le 22 mars 2020

Ordre du jour

1. La directive inondation (DI)
2. Bilan du 1er cycle de la DI
- 3. 2ème cycle de la DI : ce qui change**
 - 3.1 Le TRI de Châtelleraut-Poitiers
 - 3.2 La stratégie locale (SLGRI) Vienne-Clain**

La SLGRI : définition

- ➔ L'article L.566-8 du code de l'environnement impose que chaque TRI soit couvert par une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI), élaborée en conformité avec la stratégie nationale et répondant aux objectifs du PGRI
- ➔ La SLGRI est d'abord la **stratégie de réduction des conséquences dommageables des inondations pour le TRI**, et éventuellement la stratégie de gestion d'un territoire élargi
- ➔ Un périmètre adapté aux situations locales : gouvernance en matière d'eau et de prévention des inondations, dynamiques de gestion déjà engagées, solidarité amont-aval, cohérence du territoire hydrographique...

Contenu de la SLGRI

→ Diagnostic / analyse

- du territoire hydrographique
- des inondations vécues / connues
- des enjeux et vulnérabilités
- de la gouvernance en matière d'inondation
- des actions de gestion du risque mises en place



→ Objectifs

- de réduction du risque pour le TRI
- de gestion du risque pour un territoire plus vaste

→ Dispositions pour atteindre les objectifs

- degré de précision variable



Gouvernance de la SLGRI

- ➔ Démarche co-construite entre État et collectivités
- ➔ Portage par une structure porteuse (mobilisation, animation)
- ➔ Coordination et appui technique : DDT, ainsi que DREAL et SIDPC
 - ➔ Des parties prenantes (collectivités, État, structures en charge des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, de la sécurité/protection/santé, du SCOT, chambres consulaires, gestionnaires de réseaux, associations environnementales...), qui se réunissent (tout ou partie) en comités techniques et de pilotage

De la SLGRI au PAPI

- ➔ Mise en œuvre opérationnelle de la SLGRI via un programme d'action de prévention des inondations (**PAPI**)
- ➔ Outil contractuel État/Collectivités permettant de développer une **démarche globale et coordonnée de réduction du risque d'inondation** et d'apporter des financements prioritaires pour la réalisation des opérations inscrites
- ➔ actions concrètes avec maîtres d'ouvrage, calendrier, financement



Intervention de l'EPTB Vienne

➔ Retour d'expérience sur la SLGRI de Châtelleraut et sur sa déclinaison opérationnelle (PAPI Vienne aval)

Retour d'expérience sur la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) de Châtelleraut et sa déclinaison opérationnelle

2nd cycle de la Directive inondation – Extension SLGRI
24 juin 2019



EPTB Vienne
Établissement Public Territorial de Bassin

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'EUROPE s'engage
Bassin de la Loire
avec la FEDER

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional

PLAN LOIRE
Grandeur Nature

Retour d'expérience sur la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) de Châtelleraut et sa déclinaison opérationnelle

2nd cycle de la Directive inondation – Extension SLGRI

24 juin 2019

© Centre Châtelleraudais
d'Histoire et d'Archives



Franck Bastard – NR Centre
Presse

EPTB
Vienne
Établissement Public
Territorial de Bassin


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'EUROPE
s'engage
sur le bassin de la Loire
avec le **FEDER**


UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional

PLAN LOIRE
Grandeur Nature

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

L'EPTB Vienne

Assure des missions d'information, de conseil, d'animation, de coordination et de maîtrise d'ouvrage

- Animation SAGE (Vienne, Creuse, Clain, Vienne Tourangelle)
- Appui et/ou pilotage de contrats territoriaux
- Appui à la structuration de la maîtrise d'ouvrage GEMAPI
- Pilotage SLGRI/PAPI Vienne aval
- Pilotage stratégie étangs
- Animation d'une démarche participative dédiée aux poissons migrateurs
- Coordination d'un dispositif de gestion des plantes exotiques envahissantes
- Communication



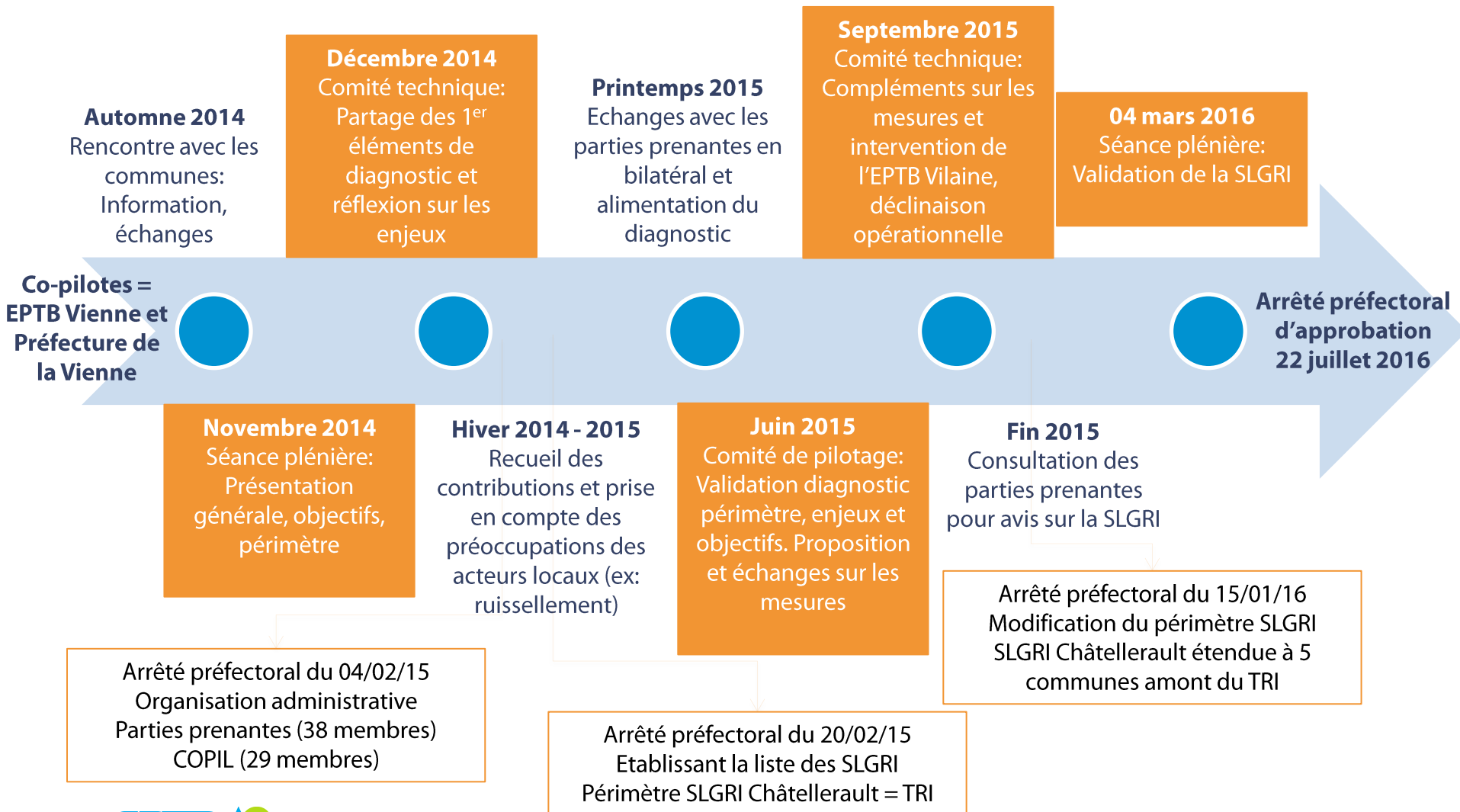
La construction de la SLGRI de Châtellerault s'est appuyée sur:

- Le cadrage réglementaire
- Un diagnostic alimenté par les acteurs locaux (connaissances, préoccupations) et les données disponibles
- Le partage des orientations à prendre (enjeux, objectifs, dispositions)

Le diagnostic s'est basé autour de 3 axes :

- Caractérisation de l'aléa inondation
- Recensement et analyse des enjeux exposés aux inondations
- Recensement et analyse des dispositifs existants

Gouvernance et concertation

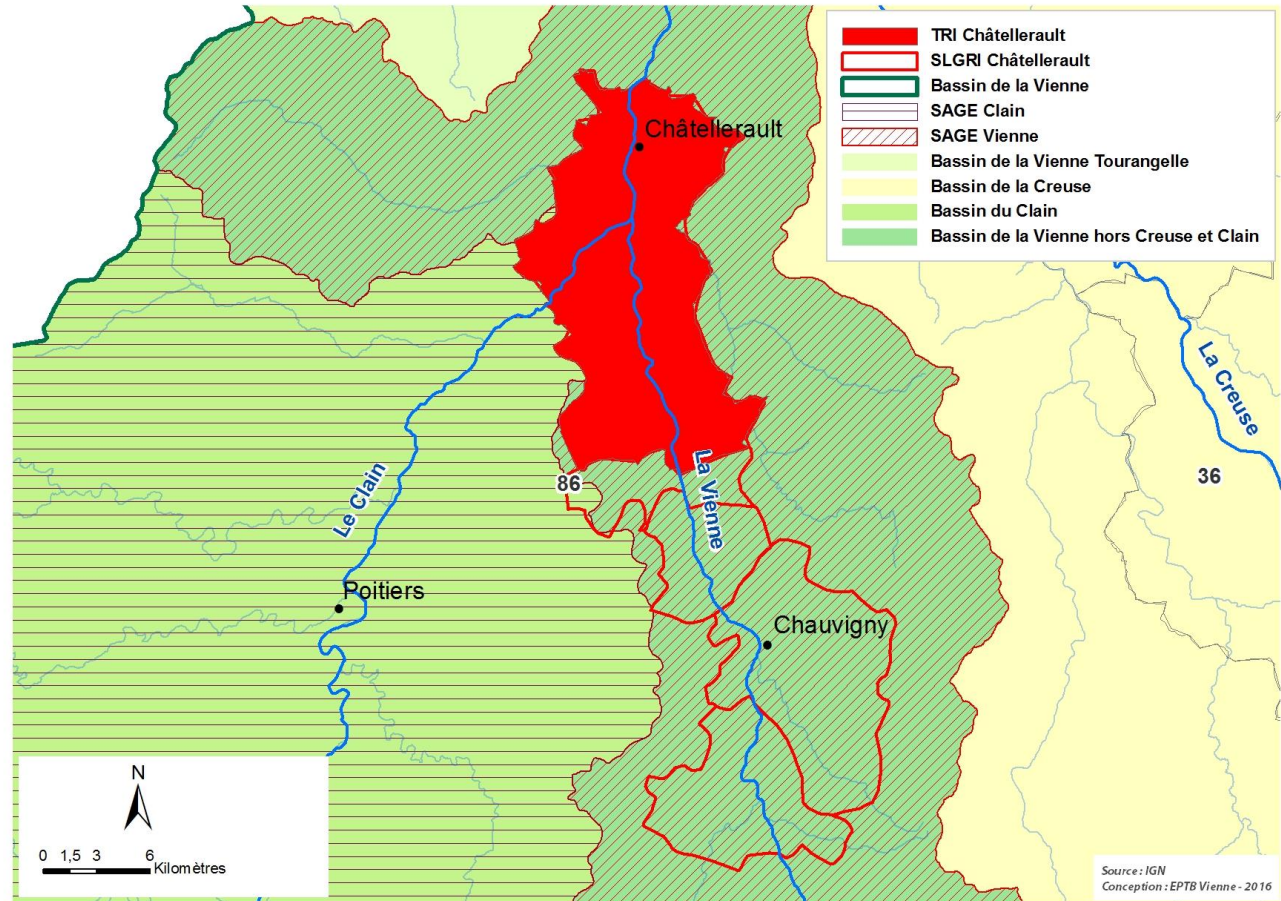


Le périmètre de la SLGRI de Châtelleraut

Extension à 5 communes amont ($S = 400 \text{ km}^2$) soit 11 au total

Périmètre cohérent par rapport aux démarches existantes et objectifs

Scénario intermédiaire entre un périmètre minimal (=TRI) et optimal (bassin jusqu'au complexe hydro-électrique de l'Isle-Jourdain)



Le contenu – Objectifs et dispositions

Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation

Sensibiliser le grand public et les scolaires sur le risque d'inondation

Sensibiliser les élus au risque d'inondation

Améliorer la connaissance des inondations par débordement de la Vienne

Mieux connaître les enjeux en zone inondable

Mieux comprendre les phénomènes d'inondation par ruissellement

Etablissement Public
Territorial de Bassin

Réduire la vulnérabilité des enjeux implantés en zone inondable

Réduire la vulnérabilité de l'habitat en zone inondable

Réduire la vulnérabilité des équipements publics en zone inondable

Réduire la vulnérabilité des activités économiques et des installations polluantes en zone inondable

Valoriser les services rendus par les espaces naturels pour réduire l'intensité de l'aléa

Identifier les zones d'expansion de crue

Limiter le ruissellement urbain et rural

Assurer l'entretien des cours d'eau et restaurer la morphologie

Le contenu – Objectifs et dispositions

Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque

Evaluer l'opportunité de mettre en place un PPRI sur le Clain aval

Améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans les plans et projets d'urbanisme

Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale

Développer des outils adaptés pour assurer la sécurité des populations

Elaborer, achever et veiller à la cohérence des PCS

Etablir un plan de circulation pour chaque évènement d'inondation

Assurer la continuité du service public des déchets

Déclinaison opérationnelle = Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne aval

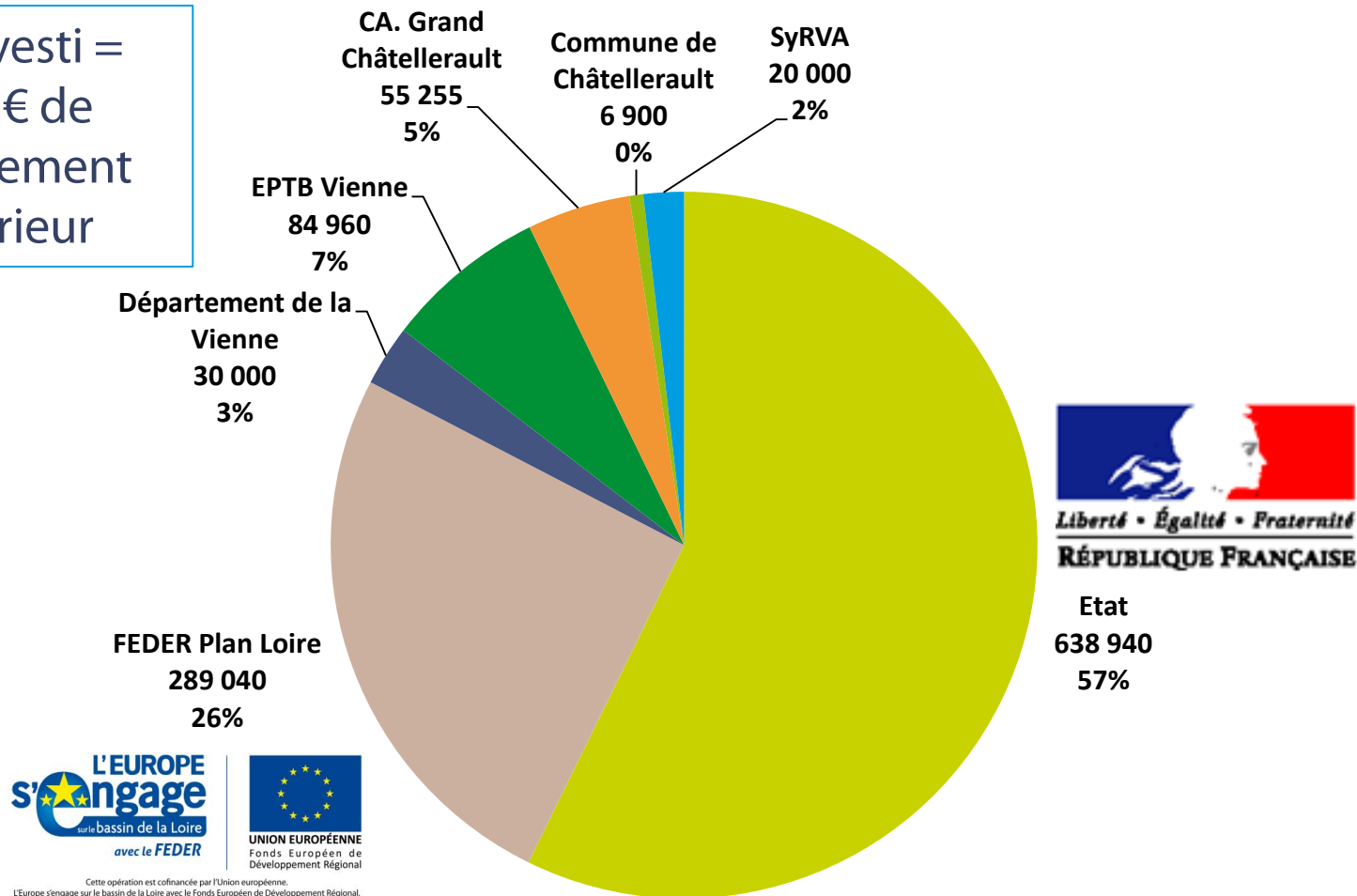
- 6 porteurs de projets signataires – 20 actions – 1, 125 M€ sur 3 ans



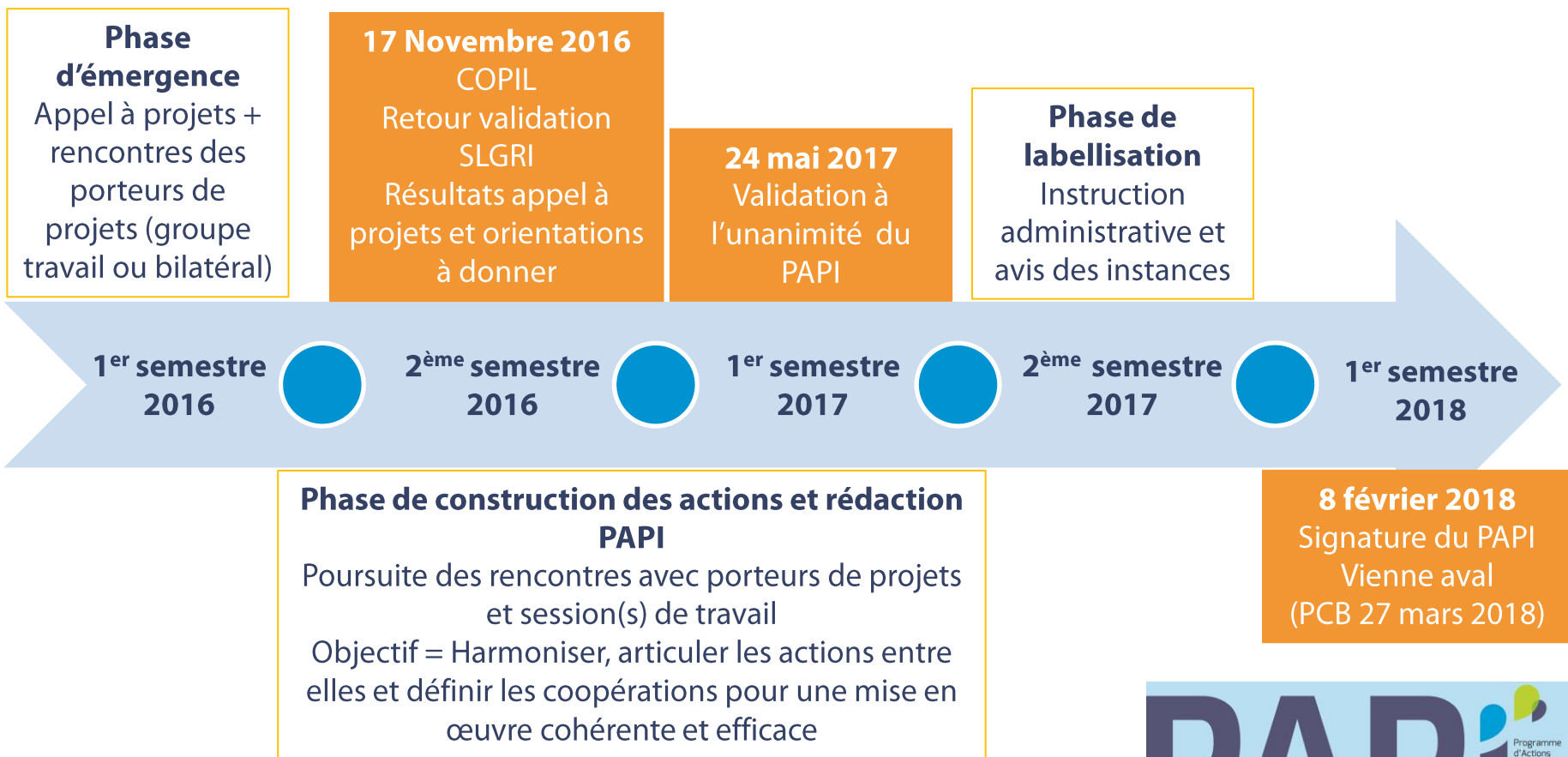
- Des partenaires associés:** Naintré, Cenon-sur-Vienne, Availles-en-Châtelleraut, Vouneuil-sur-Vienne, Bonneuil-Matours, Bellefonds, la Chapelle-Moulière, Bonnes, Chauvigny, Valdivienne, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et d'Artisanat

Plan de financement

1 € investi =
4,50 € de
financement
extérieur



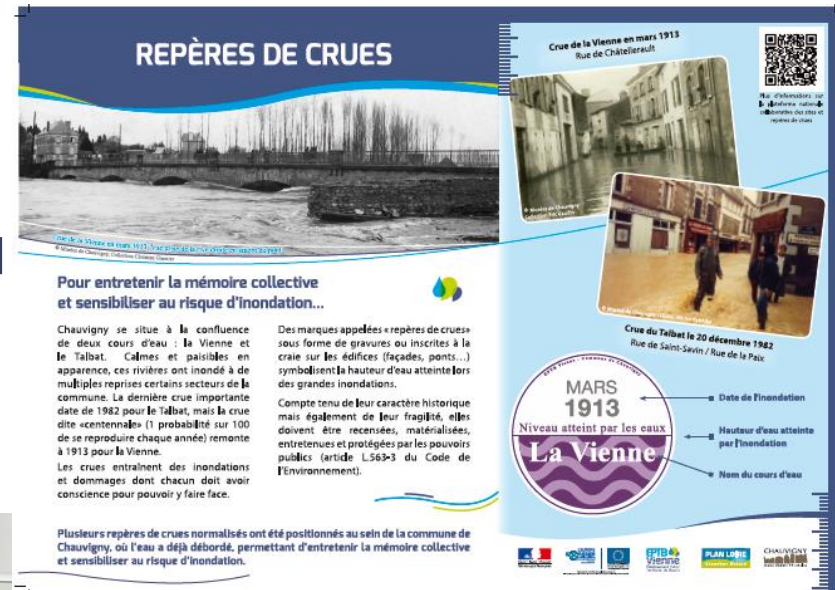
Les étapes



Exemples d'actions en cours

● Mise en place de repères de crue (MOU = EPTB Vienne)

- 54 repères de crue installés
- 2 panneaux d'information
- Lien avec d'autres actions du PAPI

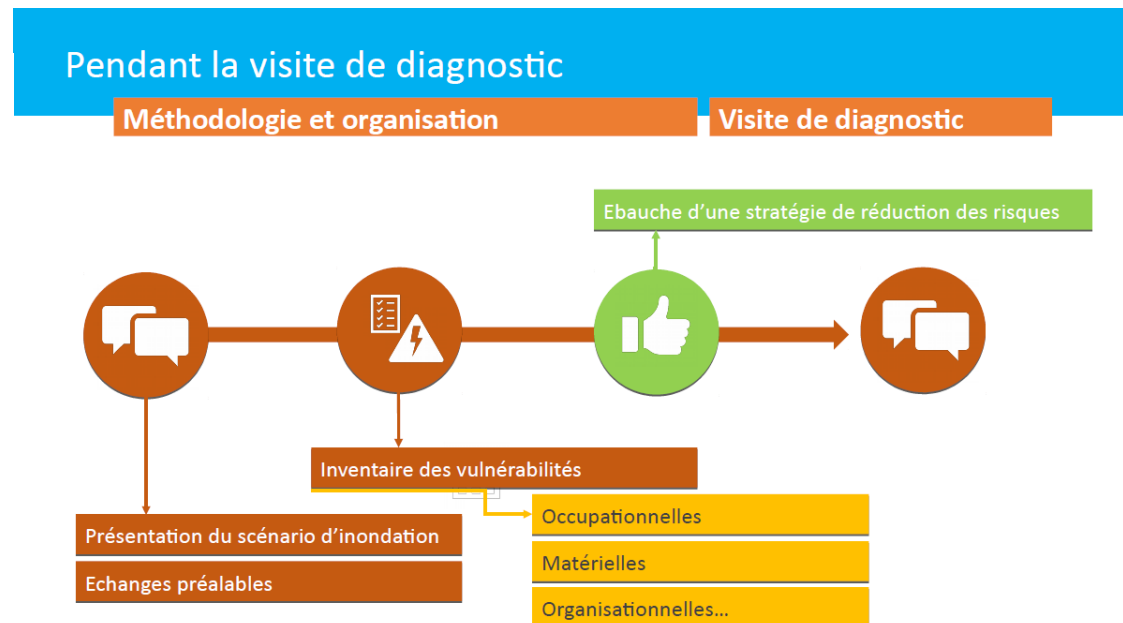


Exemples d'actions en cours

- **Analyse et diagnostic de la vulnérabilité des activités économiques (MOU = CA. Grand Châtelleraut)**
 - Partenariat avec Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne et Chambre de Métiers et d'Artisanat de la Vienne.
 - Aléa moyen = environ 100 activités impactées sur les 6 communes du TRI
 - Travail d'information et de sensibilisation

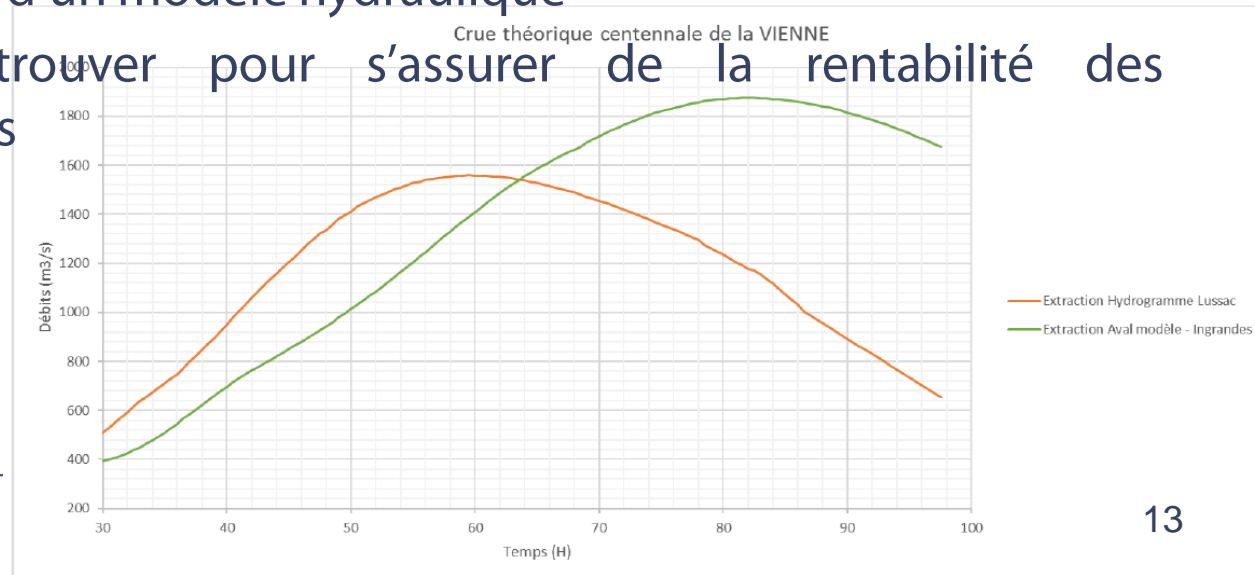
Mise en œuvre de diagnostics (prestation externalisée):

- prise en compte de la mise en sécurité des personnes
- diminution des dommages matériels,
- diminution du délai de retour à la normale
- diminution des effets dominos



Exemples d'actions en cours

- Identifier les zones d'expansion de crue existantes et potentielles, évaluer leurs fonctionnalités et définir un plan d'aménagement (MOU = EPTB Vienne)
 - Linéaire d'étude = Vienne entre le complexe hydroélectrique de l'Isle-Jourdain et la confluence Vienne/Creuse
 - Pas de digue sur les bords de Vienne
 - S'appuyer sur les services rendus par les espaces naturels pour réduire l'intensité de l'aléa
 - Mise en œuvre d'un modèle hydraulique
 - Equilibre à trouver pour s'assurer de la rentabilité des aménagements



Positionnement de l'EPTB Vienne sur le portage de la SLGRI sur les bassins de la Vienne et du Clain

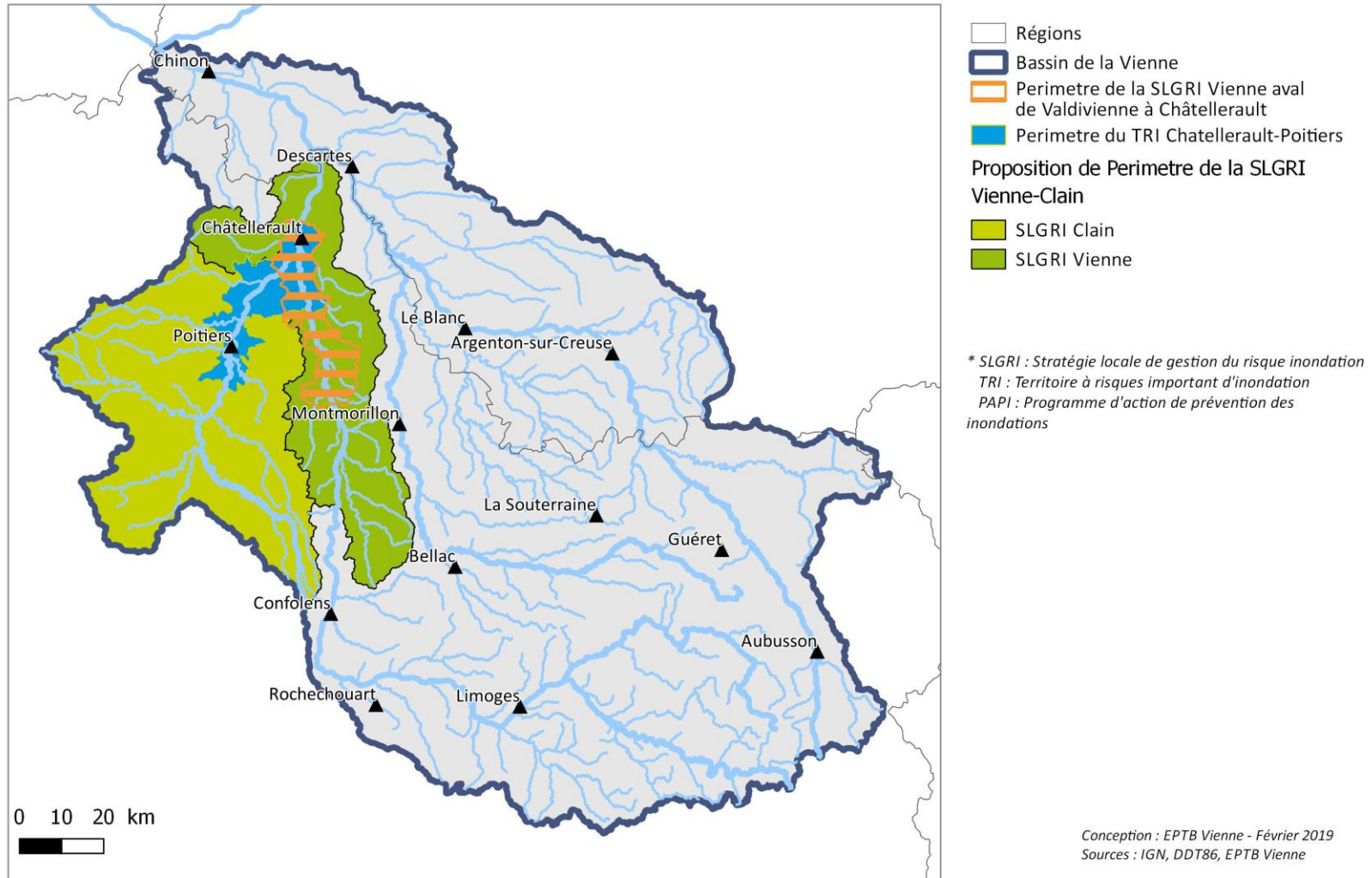
- Territoire d'intervention et compétences statutaires
- Engagement dans le portage de la SLGRI de Châtelleraut depuis 2013
- Animation du PAPI Vienne aval
- Animation des SAGE Vienne et Clain
- Pilotage d'une opération coordonnée concernant le volet prévention des inondations sur le bassin du Clain

Financement de l'élaboration de la stratégie

- FEDER plan Loire : 50% mais échéance du POI Loire en 2020
- Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) : 50% sur externalisation des études

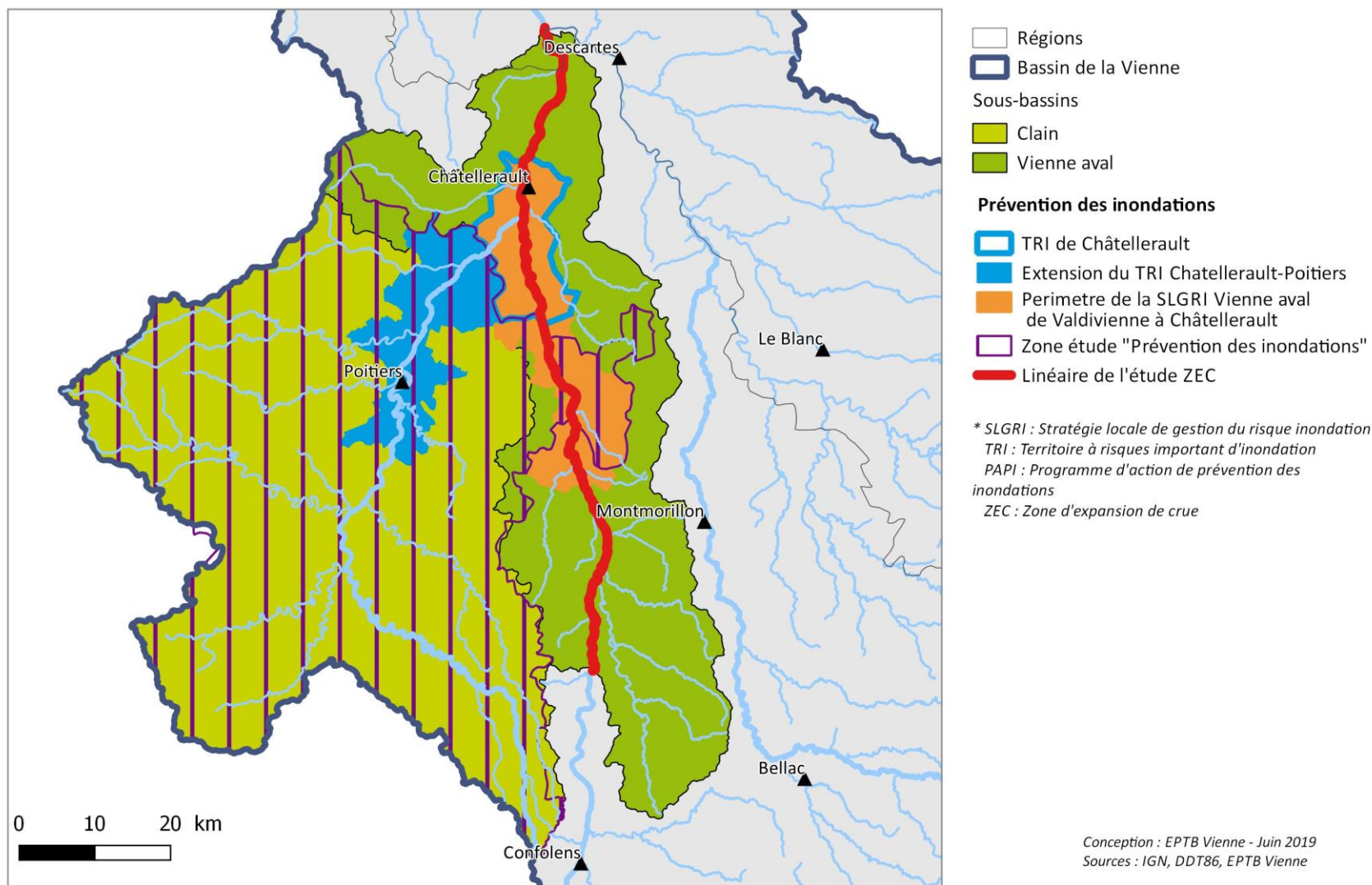
Périmètre de la SLGRI

Proposition de périmètre de SLGRI* sur la Vienne et le Clain



Cohérence du périmètre avec les opérations en cours opérations en cours

Opérations relatives à la prévention des inondations sur la Vienne et le Clain



Merci de votre attention

18 rue Soyouz
Parc ESTER Technopôle
87068 LIMOGES
Tél : 05 55 06 39 42
Antenne de Poitiers:
05 49 62 91 22
 www.eptb-vienne.fr

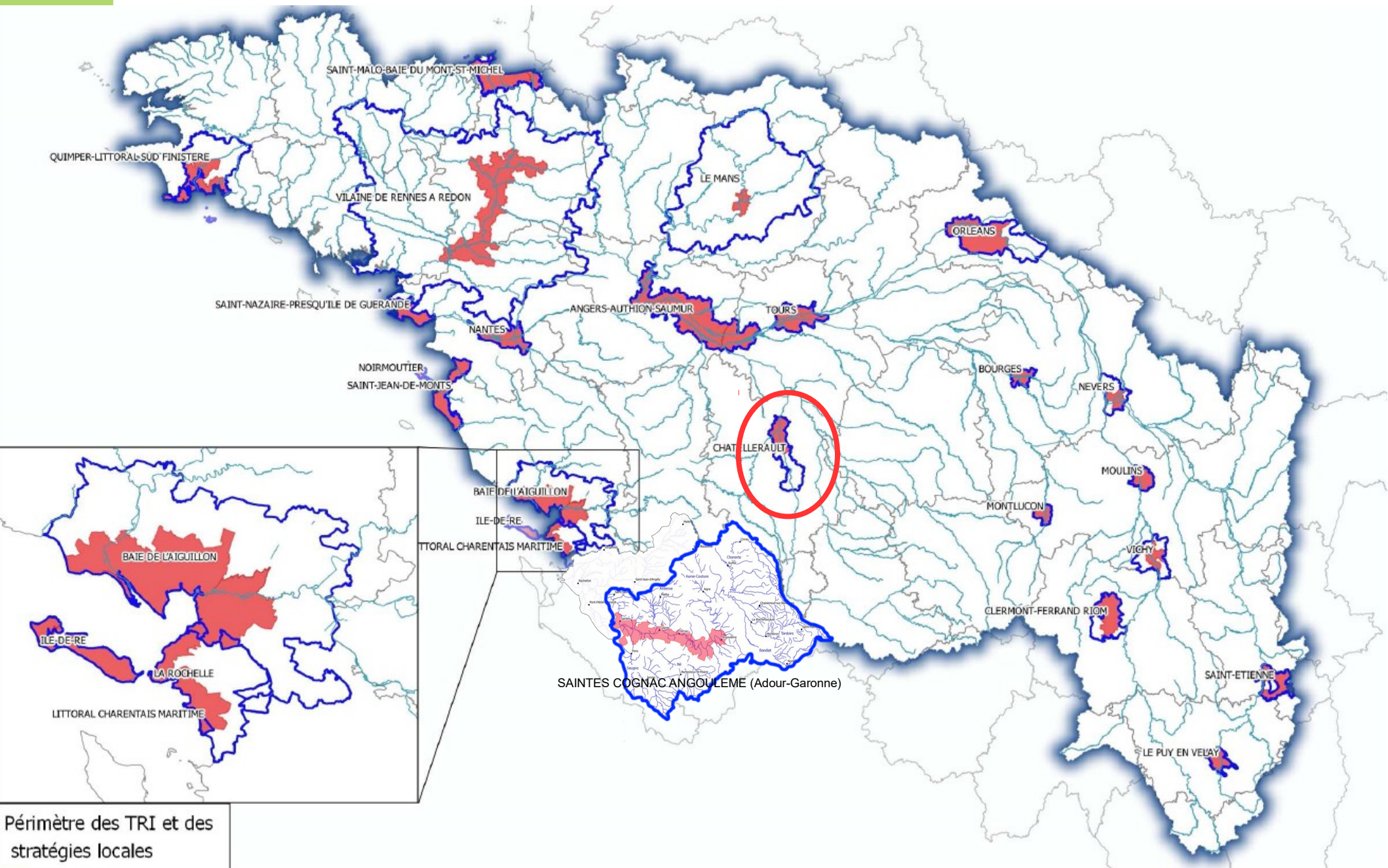
EPTB
Vienne
Établissement Public
Territorial de Bassin



PLAN LOIRE
Grandeur Nature

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

SLGRI sur le bassin Loire-Bretagne (+ SLGRI Saintes Cognac Angoulême)



Périmètre des TRI et des stratégies locales

■ Limite SLGRI
■ Limite TRI

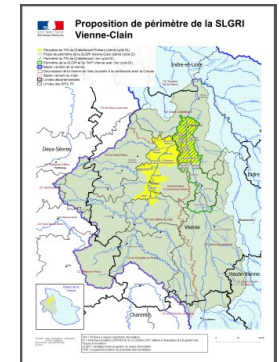
Sources : BD Carthage, DREAL Centre-Val de Loire \ DIPL (réalisation UTIL)
Fait le : 20/02/2017

0 75 150 km

Quel périmètre pour la SLGRI Vienne-Clain ?

- ➔ cf. carte PDF : proposition de périmètre :
 - intégralité du bassin du Clain
 - le bassin de la Vienne de l'Issoire à la Creuse

- ➔ en chiffres :
 - ~5400 km²
 - BV Vienne : 2190 m²
 - BV Clain 3210 m²
 - 252 communes
 - 14 EPCI-FP
 - 5 départements
 - 2 régions



Calendrier d'élaboration de la SLGRI

- si possible avant le 22/10/2020 : arrêté conjoint des préfets intéressés désignant les parties prenantes de la SLGRI
- au plus tard le 22/10/2020 : arrêté du Préfet coordonnateur de bassin listant les SLGRI à élaborer, leurs périmètres, objectifs, délais
- 2020-2021 : groupes de travail et de pilotage pour élaborer la SLGRI
- 2022 : phase administrative (consultations parties prenantes, commission inondations Plan Loire, préfet coordonnateur de bassin,...)
- probablement 31/12/2022 au plus tard : approbation de la SLGRI

Merci de votre attention

